

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents à la séance : 25
Pouvoir : 4
Date de la convocation : 3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFOUL

Objet : Budget principal – Bilan annuel et modification de l'AE/CP n°005 – Performance énergétique de l'éclairage public

Exposé :

La ville de Saint-Rémy a engagé un marché global de performance dont un des objets porte sur la maintenance pluriannuelle des installations d'éclairage public, dépense suivie en section de fonctionnement.

S'agissant d'un projet pluriannuel d'une durée totale de six ans, la collectivité a fait le choix de le suivre en Autorisation d'engagement (AE) et de Crédits de Paiement (CP) afin de lui assurer une meilleure visibilité financière.

Ce rapport permet notamment de prendre en compte les réalisations effectives des exercices précédents et, si nécessaire, de procéder au lissage ou à la révision des crédits de paiement.

Lors de la précédente délibération, l'autorisation d'engagement, c'est-à-dire l'enveloppe de crédits pouvant être engagée, s'élevait à 165 387 euros et se déclinait en crédits annuels selon la répartition suivante :

Durée de l'AE	Montant de l'AE	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
6 ans	165 387	51 926	26 961	25 000	20 500	20 500	20 500
<i>Dont crédits ouverts au chapitre 011</i>				25 000			

Compte tenu des réalisations 2023 et de la prévision de travaux future, il est nécessaire de réviser l'autorisation de d'engagement. Les crédits de paiement 2024 à 2026 restent identiques à ceux précédemment définis :

Durée de l'AE	Montant de l'AE	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
6 ans	163 053	51 926	26 961	22 666	20 500	20 500	20 500
<i>Dont crédits ouverts au chapitre 011</i>				20 500			

Visa :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret d'application 97-175 du 20 février 1997,
Considérant que le vote en AE/CP est nécessaire à la conduite de ce projet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la révision de l'AE n°005.
- DIT que les crédits de paiement prévus pour 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 11 AVR. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 11 AVR. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire